



## **SECURISATION FONCIERE**

# **La nécessité d'une validation juridique et institutionnelle des expériences**

*La securisation fonciere, meilleur gage pour éviter les  
conflits au niveau des terroirs*



## **GESTION DU FONCIER**

**L'ambiguïté de la part symbolique  
dans la zone cotonnière au Burkina Faso**

# Nouvelles des Terroirs

## Sommaire

**EDITORIAL** 3

**SOCIO-ECONOMIE** 4

- L'ENSABLEMENT DU LAC BAM : une préoccupation majeure

- Bougouriba : exemple d'implication des femmes dans la gestion des terroirs

- Gestion du foncier : L'ambiguïté de la part symbolique dans la zone cotonnière au Burkina Faso

**VIE INSTITUTIONNELLE** 9

- Sécurisation foncière : la nécessité d'une validation juridique et institutionnelle des expériences

- BAM : la gestion de la brousse de Goadà, une expérience prometteuse

**VIE DANS LES TERROIRS** 15

- Et si les champs se déplaçaient... comme des animaux  
- Dimistenga : des taxes locales pour préserver un bouli

**FORMATION** 17

- Formation à l'utilisation d'une unité audiovisuelle

**FICHE TECHNIQUE** 18

- Valorisation des cordons pierreux : le piment

pour vos courriers veuillez nous écrire  
à l'adresse suivante :

**«Nouvelles des Terroirs»**

s/c PNGT.

**BP : 1487 Ouagadougou**

**Tél : 32 47 53 / 54**



**COMITÉ DE RÉDACTION**

Gervais SOMDA

Mouhamed DRABO

**ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO**

- Kaboré Adama - PATECORE/Kongoussi
- Nlikiéma S. Ferdinand - PNGT/Koupèla
- Nana Léopold Maurice - VARENA/Bougouriba
- Ouattara René - PNGT/Orodara
- Zongo Mamadou - Projet PCURI
- Ouédraogo Fatou - PNGT/UGO/Ouagadougou
- Bélemsigri Zéphirin - FONADES/Sapouy

**PHOTOCOMPOSITION - IMPRESSION**

AICD BP 5536 Ouaga Tél. 30 74 93 / Fax 31 08 20

**Où trouver**

**Nouvelles des Terroirs ?**

■ OUAGADOUGOU

- PNGT
- DVA
- DVTT
- DFVAF

■ BOBO-DIOULASSO

- PNGT/UPGO/UGF

■ DIEBOUGOU

- PNGT/UPGO/UGF
- VARENA

■ TENKODOGO

- PDR/Boulgou

■ MANGA

- PDI/Z Manga

■ BOGANDE

- PNGT/UPGO

■ KOUPELA

- PNGT/UPGO

■ ORODARA

- PNGT/UPGO

■ YAKO

- PS/CES/AGF

■ GOROM

- PSB/PAYS-BAS

### LA TERRE : Enjeu actuel du développement

**T**rouver un cadre propice à la réalisation de la sécurisation foncière des producteurs en milieu rural demeure une préoccupation constante à l'heure actuelle.

Les nombreuses relectures des textes de la réforme agraire et foncière (RAF), les multiples séminaires et ateliers de réflexion sur la question confirment cette assertion.

Cette préoccupation s'explique par le fait que la sécurisation foncière des producteurs est devenue un enjeu de premier plan pour, d'une part, accroître la production afin de réaliser la sécurité alimentaire, et d'autre part, réduire la pauvreté.

Cette perception nécessite une recomposition des règles de jeu traditionnelles en matière foncière établies jadis par les différentes communautés villageoises.

Cette recomposition du paysage social, culturel, économique et politique des sociétés rurales est aussi dictée par la forte pression démographique (accroissement naturel et migration) la dégradation accélérée des ressources naturelles, le passage d'une économie de subsistance à l'économie de marché (culture de rente dévoratrice de grands espaces), le faible niveau des moyens de production ayant pour corollaire un système de production inadaptée à l'heure actuelle...

Cette nouvelle donne demande une redéfinition des rôles et des rapports de forces, prenant en compte les intérêts nationaux et les intérêts des communautés rurales.

Cette redéfinition des rapports et règles de gestion de terre au nom de l'enjeu actuel obli-

ge des concessions à tous les niveaux pour un meilleur rédimensionnement et une précision des responsabilités entre L'Etat et les Communautés rurales, pour une gestion concertée et participative de ce patrimoine commun.

Le casse-tête reste à trouver la combinaison utile pour que les intérêts de chaque partie : Etat, intervenants divers et producteurs soient sauvegardés dans un cadre de sécurité foncière compte tenu de l'enjeu actuel au triple point de vue culturel, politique et économique. Dans ce numéro, vous lirez avec intérêt des analyses et propositions de pistes de solutions. Le débat reste ouvert pour tous les acteurs de développement rural sur cette question de sécurité foncière. Vos observations et suggestions seront les bienvenus afin que s'accomplisse notre vœu le plus cher à savoir : sécuriser les producteurs dans l'optique de les rendre maîtres de leur destin. Par la même occasion, nous nous excusons auprès de nos aimables lecteurs que pour des raisons indépendantes de notre volonté la suite de l'article "les adorateurs de la nature contre la nature" n'a pu être publié dans ce numéro. Nous pensons pouvoir le faire dans le prochain numéro.

Quand à l'article du précédent numéro intitulé "les orpailleurs envahissent la réserve de faune de Nabéré" notons tout simplement que la zone a été totalement libérée de nos jours.

La rédaction

## L'ENSABLEMENT DU LAC BAM : Une préoccupation majeure

L'ensablement du lac Bam préoccupe beaucoup les populations de la province au regard de son importance socio-économique. Cet ensablement ajouté à la forte dégradation des ressources naturelles menacent inexorablement la survie des populations.

Pourtant, ce plan d'eau constitue l'un des plus grands lacs du Burkina. Il a donné son nom à la province en tant que poumon économique de la localité, voire de la région du Centre-Nord.

Au plan agricole: trois (3) grandes coopératives maraîchères (COOMAKO, SCOBAM, COOMABO) existent actuellement avec des centaines de coopérateurs qui s'investissent dans la production du haricot vert ce qui fait et continue de faire la fierté du Bam. D'autres cultures maraîchères comme l'oignon, la carotte, les choux, etc, gagnent aussi en importance.

Enfin, les parcelles occupées par ces cultures en saison sèche sont utilisées en hivernage pour la production de céréales qui bénéficient de ce fait des effets de la fumure organique.

Au plan pastoral, des milliers d'animaux s'y abreuvent quotidiennement. La pérennité des eaux du lac, fait de la province du Bam, une zone d'accueil de transhumants en saison sèche.

Au plan de la pêche, le lac est assez fourni en ressources halieutiques. En effet chaque année, il en sort des quantités importantes de poisson. Néanmoins il convient de relever que le mode de pêche actuelle n'épargne pas les petits poissons. De plus certaines huiles usées rejetées de temps en temps dans le lac nuit au bon développement de cette activité.

Au plan touristique, les célèbres jardins maraîchers de Kongoussi installés le long du lac sont aujourd'hui une

attraction dans la région. De plus, des randonnées dans le lac sont possibles grâce à des piroguiers toujours disposés à aider ceux qui veulent assouvir leur désir de découvrir le lac Bam.

Enfin, les prélèvements quotidiens d'eau par les populations environnantes pour divers usages contribuent à améliorer les conditions de vie dans cette contrée.

De nos jours, le lac Bam connaît un niveau d'ensablement inquiétant. Quand on entame une discussion avec les personnes âgées, ils indiquent clairement que le lac était nettement plus profond qu'actuellement.

Les raisons de cet ensablement sont multiples dont les plus importantes sont l'exploitation des terres aux abords immédiats du plan d'eau (la réglementation en la matière n'étant pas toujours respectée), la destruction prononcée de la végétation aux alentours, le piétinement des animaux, le ravinement...

### Une prise de conscience collective du problème

Quelques associations villageoises (Zood-Nooma, union des pêcheurs, Association pour la Protection du Lac Bam...) avec l'appui du PATECORE (Projet d'Aménagement des Terroirs et Conservation des Ressources dans le Plateau Central) ont amorcé des actions de protection du lac à travers le reboisement, la construction d'ouvrages anti-érosifs...

De même, les aménagements anti-érosifs réalisés par les producteurs à plusieurs endroits du bassin versant du lac ont contribué à réduire l'ensablement. Toutefois ces mesures restent insuffisantes au regard de l'ampleur du phénomène. Aussi, des dispositions beaucoup plus, vigoureuses doivent être prises pour que le lac soit sauvé ■

**KABORE Adama**  
PA TECORE / Kongoussi

## BOUGOURIBA

# Exemple d'implication des femmes dans la gestion des terroirs

**L**es femmes de la province de Bougouriba s'impliquent de plus en plus dans la gestion des terroirs et des ressources naturelles.

La zone d'intervention de l'équipe du Programme National de Gestion des Terroirs de la Bougouriba est composée de la réserve partielle de faune et de la forêt classée de Nabéré.

D'une superficie totale de 42 500 ha et habitée par plus de 14 000 habitants répartis dans 23 villages,

La gestion des ressources naturelle dans cette zone connaît une participation accrue des femmes.

Examinons ensemble le parcours de la femme en matière de gestion des terroirs dans la Bougouriba à travers les actions et résultats atteints.

### Prise de conscience

Les femmes sont sensibilisées en matière de dégradation des ressources naturelles. 29 parmi elles ont pris part à des voyages d'études organisés par le PNGT/Bougouriba et elles constituent des références en matière de sensibilisation.

Ces voyages d'études organisés par le PNGT/Bougouriba sur les thèmes suivant ont eu lieu successivement :

**au Yatenga:** dégradation et récupération des sols.

**au Sourou:** maraîchage embouche  
**au Sanguié:** maraîchage, embouche

**au Sahel :** dégradation des ressources naturelles

**au Sanmatenga:** gestion des activités économiques (30 femmes)



**De multiples actions de développement dans la province passent par les femmes**

cette zone connaît depuis 1986 une forte dégradation des ressources naturelles à cause de la pression humaine et animale. C'est pour "guérir" la zone de cette tendance que l'équipe du PNGT/Bougouriba, de concert avec les partenaires, conjuguent leurs efforts pour aider les populations dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion combinée terroirs / forêts.

En matière d'activité de production, les résultats des femmes sont plus que satisfaisants. On note entre autre :

l'installation de 104 ruches

la production de 374 litres de miel (campagne 1994/1995)

la production de 2010 stères de bois la mise en place de 10 périmètres maraîchers pour une production de

plus de 15 000 plants la pratique de l'embouche ovine et porcine dans cinq (05) villages:

Obouro, Héléle, Mougue, Naborgone, Zanawa l'installation des points d'eau (forage, puits maraîchers) des salles d'alphabétisation, des hangars d'embouche, etc...



**La commercialisation du bois constitue une source de revenu importante pour les femmes**

Sur le plan commercial, les retombés économiques ont porté sur les ventes suivantes :

- 1710 stères vendus à 1368000 F
  - 374 litres de miel à 374 000 F (soit 1000 F le litre)
  - 1.300.00 F pour la vente des 15.000 plants pour les GVF et GVH de Diarakadougou et Zanawa-Darodine.
- Soit un total de:  $1\ 368\ 000 + 374\ 000 + 1\ 300\ 000 = 3.042.000\ F$

D'autres actions sous forme de crédit sont venues soutenir les femmes dans leur lutte pour l'amélioration de leur condition de vie. Ainsi il a été injecté comme crédit la somme de :

- 700 000 F pour l'embouche ovine et porcine
- 2 100 000 F pour 140 ruches (15 000F l'unité)
- 774 000 F pour 109 femmes (crédits FAARF)

De nos jours plus de 20 millions de francs sont injectés dans cette zone par le FAARF. Toute chose qui montre leur volonté à sortir de la pauvreté.

## Cadre organisationnel

L'organisation des producteurs en vue d'une gestion durable des ressources naturelles des différents ter-

roirs connaît une participation active des femmes.

En effet, 15 groupements féminins d'exploitation de bois et d'apiculture ont été mis en place.

En outre, la mise en place des comités de gestion des terroirs a nécessité d'abord le recensement des différents secteurs d'activités de la zone avec une participation moyenne de 60 femmes par village

(120 femmes à Diarakadougou contre 100 hommes).

Pour l'élaboration des règles de gestion qui a connu trois phases, les femmes ont participé à concurrence de 35 % (soit 367/965) pour la première phase, plus de 40 % (422/1118) pour la seconde, et près de 40 % pour la troisième (371/100) dans les 14 villages touchés soit une moyenne d'environ 40 %.

Ainsi dans chaque secteur d'activité une organisation spécifique existe; ce qui facilite la réalisation des actions.

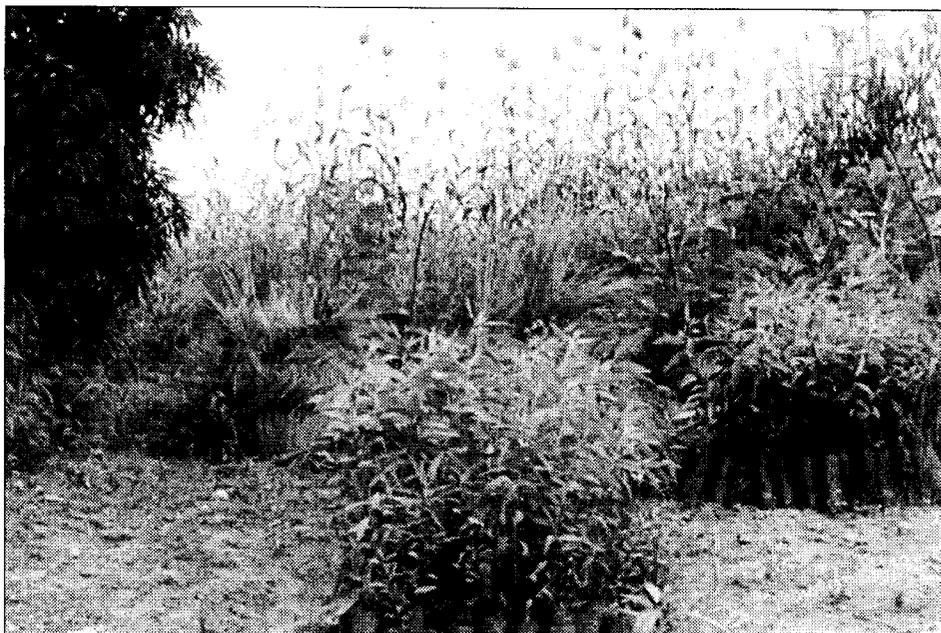
## Compétences disponibles

L'implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles a permis de constituer des ressources humaines indispensables au développement rural. Ainsi les statistiques donnent :

271 femmes maîtrisent la construction des foyers améliorés.

370 femmes maîtrisent les techniques de fauche et de conservation du foin.

9 ont des notions en matière de gestion.



**Une pépinière villageoise**

6 savent produire le miel (processus).  
28 ont été instruites des techniques d'agro-foresterie et du maraîchage.  
26 femmes pour la production de pépinière villageoise.  
34 monitrices pour l'apiculture etc... soit plus de 754 compétences, prélude à un transfert effectif de savoir, donc de pouvoir.

Les femmes attendent que les actions qu'elles mènent soient légales, c'est-à-dire reconnues par les autorités compétentes. Les règlements intérieurs élaborés ainsi que les responsables devront être officiellement reconnus.

Ainsi donc, l'adoption des règlements intérieurs déjà élaborés de concert avec les hommes, donnera du poids dans les prises de décisions au niveau villageois.

Ce regard panoramique sur la gestion des terroirs pratiquée dans la Bougouriba par l'équipe du Programme National de Gestion des Terroirs, les populations et les services techniques, fait ressortir quelques éléments de satisfaction en matière d'insertion de la femme dans le processus. Au delà de cette satisfaction, on peut dire qu'il reste encore du

chemin à parcourir pour briser les chaînes de l'inégalité des pouvoirs de décisions et parler d'équité, au regard des survivances des mythes sur les inégalités entre l'homme et la femme depuis, l'éducation de base dans la cellule familiale, ainsi que dans l'idéologie et l'imaginaire dans la société de base en opérant une véritable révolution éducative. Pour ce faire, il faut que la femme elle-même y croit. ■

**Gervais K. SOMDA**

UPGO/PNGT/Bougouriba

Extrait du document de réflexion  
sur femme et gestion des Terroirs  
dans la Bougouriba  
Mars 1996

## BLAGUE

*Une équipe de la Banque Mondiale se rend en mission dans un département reculé du Burkina et décide de rendre une visite de courtoisie au Préfet.*

*Et le chef de mission de prendre la parole pour s'adresser au Préfet: "C'est une mission de la Banque Mondiale..." mais il est interrompu par le Préfet en ces termes: Ah bon, la Banque Mondiale dans mon département ! Si c'était la BIB même, ce ne serait déjà pas mal à plus forte raison la Banque Mondiale".*

**Adama KABORE**

Patecore/Kongoussi

## GESTION DU FONCIER

# L'ambiguïté de la part symbolique dans la zone cotonnière au Burkina Faso

**L**a part symbolique correspondait à une quantité de récolte qu'un détenteur d'un droit précaire était tenu de réserver au propriétaire foncier à la fin de chaque récolte. Y étaient soumis, les célibataires, les jeunes chefs de ménages ainsi que les migrants qui bénéficiaient d'un droit d'exploitation obtenu sur les réserves foncières lignagères. La quantité était fixée en boîte de céréales et récemment en tine (soit à peu près 17 kg). Pour certaines cultures tel que le maïs, les premiers épis étaient obligatoirement réservés aux chefs de familles avant toute consommation. C'est au chef de lignage que revenait la charge de la réception et du stockage des différentes parts symboliques. La totalité du stock était exclusivement réservée aux activités communautaires (préparation du dolo pour la sortie des masques par exemple). La part symbolique constitue le point de discordance entre les migrants et les autochtones actuellement dans la mesure où les autochtones exigent que la quantité de la part symbolique soit revalorisée et réclament actuellement 100 kg, ce que refusent certains migrants au nom du respect de la tradition. De nombreux conflits, notamment les tentatives de retrait de parcelles, sont souvent justifiés par le refus des migrants de verser la part symbolique. Les migrants mis en cause contestent rarement leur refus. Cependant ils le justifient par le fait qu'un accord préalable a été conclu ; ce qui signifie que l'attribution de la parcelle a été précédée de tractations officieuses.

Un membre du tribunal départemental, natif de la région explique que 'dans les traditions et les pratiques de chez nous, il est interdit de demander une contrepartie quelconque de quelle que nature que ce soit, en dehors de la part symbolique, pour l'attribution d'une terre de culture. Le problème c'est qu'ac-

tuellement, l'interdit n'est plus respecté. Donc certains prêteurs de terre passent des accords avec les migrants ; ces accords portent souvent sur des sommes d'argent. Quand les migrants versent la somme réclamée avant d'obtenir le terrain, ils pensent qu'il ne doivent plus rien, alors que pour l'autochtone, la somme versée correspond simplement à un service rendu. Pour le migrant, la somme versée est censée remplacer la part symbolique qu'il devait verser après chaque récolte.

Outre cet aspect, il y a la destination de la part symbolique qui est en train de changer. Autrefois destinée exclusivement aux fêtes communautaires, elle est actuellement appropriée par les individus (chef de ménage ou de famille) et affectée à un usage personnel.

Les ambiguïtés dont est porteuse la part symbolique ne se limitent pas uniquement à son affectation. Ainsi, certains prêteurs de terre établissent avec les emprunteurs des quantités à reverser à la fin de chaque récolte. Celles-ci peuvent varier en partage des récoltes (dont les pourcentages varient d'un individu à l'autre) ou à une quantité fixe établie au préalable. Dans l'un ou l'autre cas, l'affectation de ces quantités de céréales n'obéit pas à la logique traditionnelle de la part symbolique. Son utilisation est actuellement personnelle. Les manipulations dont est l'objet actuellement la part symbolique, notamment sa quantité et son affectation expriment les changements dans les rapports que les populations entretiennent entre eux à travers la terre. ■

**Mamadou ZONGO**

Chercheur junior

Université de Ouagadougou

Département de Sociologie — Projet PCURI

## SECURISATION FONCIERE

# La nécessité d'une validation juridique et institutionnelle des expériences

**S**ous l'influence de facteurs endogènes et exogènes tels que la dégradation des sols et du couvert végétal, la forte croissance démographique, la migration, l'extension de l'économie de marché, l'affaiblissement du pouvoir traditionnel, la question de la sécurité foncière est devenue un enjeu important pour les populations rurales et urbaines, les projets et ONG, ainsi que les institutions publiques.

Les diverses relectures de la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF), les ateliers et séminaires sur le rôle des organisations paysannes dans la gestion des questions foncières, traduisent la préoccupation des uns et des autres à trouver des solutions adéquates et durables aux problèmes posés par la gestion du foncier. En outre, on assiste aujourd'hui au niveau de la sous-région ouest africaine, à la mise en place d'observatoires sur le foncier qui doivent rendre compte de la dynamique sociale et physique de l'évolution des systèmes fonciers.

### Pourquoi s'intéresser à la validation des expériences de sécurisation foncière ?

En matière juridique, il existe des textes relatifs aux questions foncières. Il s'agit des textes sur la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF), et de façon plus large du code forestier, du code de l'environnement et des textes d'orientation sur la décentralisation (TOD). Ce sont ces textes qui sont sensés indiquer le mode de création, de structuration et de fonctionnement des institutions publiques ou locales chargées des questions foncières. L'intérêt actuel des membres du Groupe de Recherche et Action sur

le Foncier (GRAF), n'est pas de focaliser leur énergie à un toilettage des textes ou à une analyse des institutions s'occupant des questions foncières. Une littérature abondante existe déjà sur ces aspects.

Les membres du Groupe de Recherche et Action sur le Foncier (GRAF) en entamant la réflexion sur la question foncière et plus particulièrement sur la question de la "Validation juridique et institutionnelle des expériences en matière de sécurisation foncière" veulent à la lumière des expériences vécues, **apporter une contribution à la résolution pratique des problèmes fonciers vécus et posés par les différents acteurs** (populations rurales, projets et ONG, puissance publique, bailleurs de fonds). C'est donc dire que les réflexions des membres du GRAF doivent avoir une portée opératoire auprès des différents acteurs ci-dessus cités.

### Des expériences à valoriser

Dès lors se pose la question suivante: **Comment faire pour que les textes juridiques et les institutions prennent en compte nos expériences et nos réflexions en matière de sécurisation foncière ?** Cette question nous interpelle pour des dispositions pratiques à prendre au niveau du réseau GRAF et auprès de personnes et des institutions externes.

Au niveau interne il faut aider à valoriser et à valider les expériences au profit des différents acteurs concernés par la question de sécurisation foncière. Cette donnée de base a conduit les membres du GRAF à échanger d'une part sur le problème de la reconnaissance juridique des organisations villageoises chargées des questions foncières, et d'autre



La sécurité foncière, un enjeu qui implique tous les acteurs

part sur l'opportunité pour la puissance publique de leur reconnaître le **droit d'édicter des règles de gestion relatives aux questions foncières, de valider ces règles et de les appliquer**. Sur ce point, les membres du Réseau estiment que malgré la vacuité des textes sur ces aspects il existe:

- des organisations paysannes qui de façon informelle gèrent les questions foncières souvent en relation avec les responsables coutumiers;

- des règles de gestion édictées par ces organisations paysannes "informelles" parfois avec l'aide de projets ou d'ONG. Ces règles de gestion sont approuvées par les préfets qui parfois, à cause du vide juridique sur la question, rechignent à parapher les règles de gestion d'organisations informelles;

- des organisations paysannes capables d'élaborer des plans de gestion de leur terroir grâce à l'appui d'ONG et de projets;

- des pratiques "souterraines" sur les transactions foncières (redevances, prêts de terres, vente de terres).

## Des dispositions à prendre

Au niveau externe la question foncière en milieu rural a focalisé l'attention des membres du réseau parce que les textes en la matière ne sont pas suffisamment explicites ou sont en deçà des réalités de terrain. Au regard des expériences vécues, il apparaît nécessaire de privilégier les axes d'actions suivantes:

- attirer l'attention des décideurs sur l'hétérogénéité des situations et la nécessité d'adopter une approche flexible prenant en compte les réalités locales;

- prendre en compte l'existence de droits d'usage traditionnels dans la gestion du foncier et par extension des ressources naturelles;

- mettre en exergue la viabilité d'organisations villageoises et inter-villageoises en matière de gestion des questions foncières et des ressources naturelles;

- apporter au besoin un appui conseil aux institutions chargées des questions foncières dans la recherche de solutions pour la reconnaissance juridique de ces organisations;

- faire des propositions allant dans le sens de l'élargissement de leurs compétences au-delà du foncier pour englober la gestion des ressources naturelles voire du développement local à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion.

Lisez et faites lire

«**Nouvelles des terroirs**»

le journal du savoir partagé.

Sur les deux derniers points, le GRAF est conscient de l'existence de situations délicates. Par exemple, comment donner aux CVGT des prérogatives plus larges que celles consignées dans les textes de la Réorganisation Agricole et Foncière qui est une loi ? On sait en effet qu'un arrêté ne peut pas avoir une portée plus grande qu'une loi. Sur ce sujet, on peut utilement se rapporter au rapport provisoire sur l'élaboration de l'avant projet d'arrêté relatif aux CVGT (cf. pages 8 et 9).

## Quelques solutions à explorer

La réflexion menée au sein du réseau révèle que les textes, malgré leurs insuffisances, laissent des portes ouvertes en matière de délai de reconnaissance des organisations paysannes qui veulent travailler dans le domaine du foncier. Ces textes laissent du champ pour des expérimentations en matière de structuration et de fonctionnement de ces organisations.

Il s'agit par exemple des expériences en matière d'organisations paysannes inter-villageoises, d'élaboration de plans de gestion avec des règles de gestion. Sur ce plan, **une législation qui donne des orientations et permet aux populations de choisir une structuration répondant à leurs réalités socioculturelles serait plus incitative et porteuse de progrès durable.** Il en est de même pour le choix des responsables où l'on préconise une flexibilité permettant aux populations de le désigner par des élections ou par consensus.

Toutefois, les expériences montrent que les propositions ci-dessus estimées nécessaires, restent insuffisantes voire inopérantes si l'administration ne joue pas le jeu du transfert de compétences et de responsabilités aux populations pour la gestion des ressources de leurs terroirs. Cela n'exclut pas **l'élaboration d'un code de conduite consensuel** (administration et population) qui régira l'exercice de la compétence des populations sur les ressources du

terroir : par exemple l'obligation pour la population d'élaborer, d'adopter et de valider auprès de l'administration des règles pour une gestion rationnelle du foncier et au-delà, des ressources naturelles.

Ces aspects peuvent enrichir la réflexion des institutions chargées des questions foncières pour adapter les textes aux pratiques positives. Au-delà, la réflexion menée à ce niveau doit conduire à une réponse sur la question du rôle des comités villageois ou inter-villageois dans l'accès aux ressources naturelles, dans le sens de savoir comment les rendre maîtres d'ouvrage de leur plan de gestion. **Plus qu'un arrêté, un décret devrait au-delà des considérations juridiques, valider des pratiques positives qui responsabilisent les acteurs locaux dans la gestion des ressources de leur terroir.**

L'acuité de la problématique de la gestion du foncier découle en partie de l'importance croissante des conflits fonciers. Pour le GRAF, **une telle situation nécessite des actions visant à qualifier les différents acteurs pour la prévention et la gestion des conflits.**

Il est également souhaitable d'envisager la possibilité d'accréditer des **experts fonciers issus du milieu** au niveau des départements. Ces experts fonciers seront des personnes ressources locales apportant des conseils juridiques et des informations aux populations. Par leurs conseils, ils devraient également être à même de favoriser la validation de

*Lisez et faites lire*

**"Nouvelles des Terroirs"**

*Le journal du savoir*

*partagé.*

règles de gestion édictées par les communautés et contribuer à la gestion pacifique des conflits fonciers.

### Se référer à un questionnement heuristique

La conjonction des actions internes et externes rend possible l'amélioration de la situation foncière des différents groupes sociaux au plan juridique et institutionnel. Mais, par rapport à la validation des expériences en matière de sécurisation foncière, cela suppose que l'administration, les projets et ONG, les organisations issues de la population rurale ou urbaine se réfèrent à une boussole nous conduisant à un questionnement sur les points de repère suivants:

- quelles expériences valider sans créer des tensions majeures ? Quelles formes d'organisations reconnaître ? Quelles sont les règles de gestion qui favorisent une meilleure utilisation des ressources naturelles au profit du plus grand nombre ?

- qui valide ces expériences ? Les autorités locales sur proposition des instances de décision villageoise ou inter-villageoises ou les institutions centrales éloignées agissant à partir des textes au contenu peu explicite sur les questions foncières en milieu rural ?

- comment procéder à la validation des expériences ? Est-ce en prenant en compte les considérations et expériences locales ou en imposant une vision externe qui privilégie ceux occupant une meilleure position sociale et économique ?

- enfin, au profit de qui se fera cette validation : Agriculteurs et éleveurs, CVGT, Commissions d'attribution, responsables coutumiers, nouveaux acteurs ruraux, etc ?

En milieu rural, les acteurs en présence (agriculteurs, éleveurs et administration) doivent lors de l'élaboration des plans de gestion veiller à ce que les intérêts de toutes les parties soient pris en compte,

(par exemple les intérêts des éleveurs transhumants par rapport à l'accès au pâturage). Ici, le respect du principe de subsidiarité permettra de mieux responsabiliser la population par rapport à la gestion des ressources locales.

Ces considérations précédentes interpellent tous les acteurs concernés par les questions foncières pour valider les expériences positives à travers un processus de responsabilisation des acteurs locaux. Ce processus doit se fonder sur le principe de la négociation progressive qui laisse aux populations le droit à "l'erreur constructive".

Les populations ont déjà accumulé des expériences qu'il s'agit maintenant de diffuser et de valider en prenant en compte les particularités si l'on veut s'engager dans une stratégie de gestion durable des ressources naturelles et plus particulièrement des questions foncières. ■

Léopold Maurice NANA  
Sociologue - VARENA/Bougouriba

### BLAGUE

*Un mordu de foot-ball demande des informations à propos d'un match à son ami:*

*- Quel a été le score final ? 0 à 0, répond l'ami.*

*Et l'autre d'insister:*

*- Ah bon ! Et quel était le score à la mi-temps ?*

Adama KABORE  
Patecore/Kongoussi

## BAM

# La gestion de la brousse de Goada, une expérience prometteuse

**D**'une superficie de 3770 hectares, la brousse de Goada du village de Yalga est gérée par les villageois depuis 1995 avec l'appui du Projet d'Aménagement des Terroirs et de Conservation des Ressources dans le plateau central (PATECORE).

En effet, la brousse de Goada (cours d'eau), l'une des rares formations ligneuses de la province du Bam fait partie du village de Yalga situé à une vingtaine de kilomètres de Kongoussi, chef lieu de la province du Bam sur l'axe Kongoussi-Djibo.

Au cours de la campagne 1995-1996, le village de Yalga a soumis à la Cellule Gestion des Terroirs du PATECORE une demande pour un appui en vue d'une gestion améliorée de la brousse de Goada. Après analyse de la situation de la brousse, deux principaux problèmes se dégagent :

1. L'exploitation du bois par des débiteurs / charretiers venant de Kongoussi sans avis du village.
2. La présence massive de pasteurs provenant de différents horizons procèdent à une coupe anarchique du fourrage aérien.

Au regard de la complexité du problème, la nécessité d'élargir la réflexion sur la recherche de solution à l'ensemble des villages et hameaux riverains de la brousse a été retenue. Ainsi, commença le processus supra-villageois de gestion de la brousse de Goada.

Depuis lors, plusieurs étapes ont été franchies dans la mise en oeuvre de ce processus.

### Des études pour la mise en œuvre des actions

- Un diagnostic sociologique pour connaître les différentes formes et modes d'exploitation de la brousse ainsi que les responsables de cette brousse au plan coutumier ; de même les villages et populations qui tirent profit de la brousse ont été identifiés. Ainsi, une quinzaine de villages ont été impliqués dans la recherche d'une formule pour une meilleure gestion de cette brousse.

Ce diagnostic a également permis d'analyser les intérêts en jeu, et l'identifier des solutions socialement acceptables.

- Un diagnostic technique pour identifier les facteurs de dégradation et leur impact sur zone.
- L'organisation d'ateliers de restitution dans chaque village riverain pour présenter les résultats des études techniques pour discussions et d'envisager la prise de décision sur les mesures immédiates à entreprendre.
- L'élaboration de normes et règles de gestion de la brousse a consisté à l'élaboration d'un code local devant régir la gestion de la brousse de Goada
- L'élaboration d'un plan d'aménagement de la brousse.

### Une réglementation pour la gestion de la brousse

Un code local de gestion de la brousse de Goada a été élaboré. Dans les grandes lignes, on peut retenir ceci :

- Les populations s'interdisent certaines pratiques dans la brousse pendant 15 ans : ainsi, sont pros- crits les agrandissements de champs, l'émondage des arbres, la coupe du bois vert à des fins com- merciales. Par contre, sont acceptés le maintien des champs actuels, la circulation des animaux dans la brousse, les prélèvements de bois de service et de bois d'oeuvre pour des usages domestiques. Pour ce dernier cas, le prélèvement se fait sous la super- vision du service provincial de l'environnement et des eaux et forêts.

- La coupe du bois mort reste autorisée pour les vil- lages riverains. Par contre pour les autres villages, les populations ont conclu avec le service de l'envi- ronnement un accord qui indique que les permis de coupe ne doivent pas être délivrés pour la brousse de Goada.

Des bilans périodiques permettent de constater un début d'application de cette réglementation interne et de l'exécution du plan d'aménagement de la brousse.

Néanmoins certaines difficultés surgissent :

- difficultés à concilier les points de vue des diffé- rents usagers de la brousse.
- certaines dispositions du code local élaboré par les populations ne concordent pas toujours avec la législation forestière. La réflexion doit donc se pour-

suire pour mettre en conformité les dispositions du code local avec celle de la législation forestière.

### Une expérience prometteuse

Le processus que les populations ont entamé pour la gestion de la brousse de Goada n'est pas encore achevé.

Mais l'expérience semble déjà intéresser d'autres populations de la province du Bam. En effet, le pro- jet a été approché par d'autres populations pour une initiative pareille pour la brousse de Tantili dans le département de Rollo. Il y a également l'expérience de la zone d'exploitation réglementée (ZER) de Tora dans le département de Nasseré.

Cela traduit sans doute une prise de conscience de la nécessité d'une meilleure gestion des ressources naturelles dans le Bam.

Il convient maintenant d'accompagner cette prise de conscience par des initiatives et actions concrètes sur le terrain afin de mieux responsabiliser les popu- lations dans la lutte contre la désertification. Sans cela, la province du Bam située à la lisière du désert connaîtra des lendemains difficiles ■

**Kaboré Adama**

PATECORE BP 271 Kongoussi

Amis du monde rural,  
faisons vivre  
***Nouvelles des Terroirs***  
par nos écrits

## RÉFLEXION

### Et si les champs se déplaçaient ... Comme des animaux

L'approche participative est celle là qui crée un immense champ entre les structures d'appui et les différentes couches socio professionnelles afin d'établir le diagnostic d'une entité-terroir. Au cours de ce processus que n'entend-on pas ? Dans un village du Kéné Dougou, un pasteur faisant l'analyse des problèmes d'élevage dit ceci: "l'agriculture et l'élevage sont des activités importantes pour notre pays ils devraient se compléter aussi bien dans les chiffres économiques que dans l'espace territorial. Voyez vous-mêmes, s'il est bien connu que les animaux se déplacent pour les raisons que tout le monde devine, ce n'est pas le cas des champs qui se

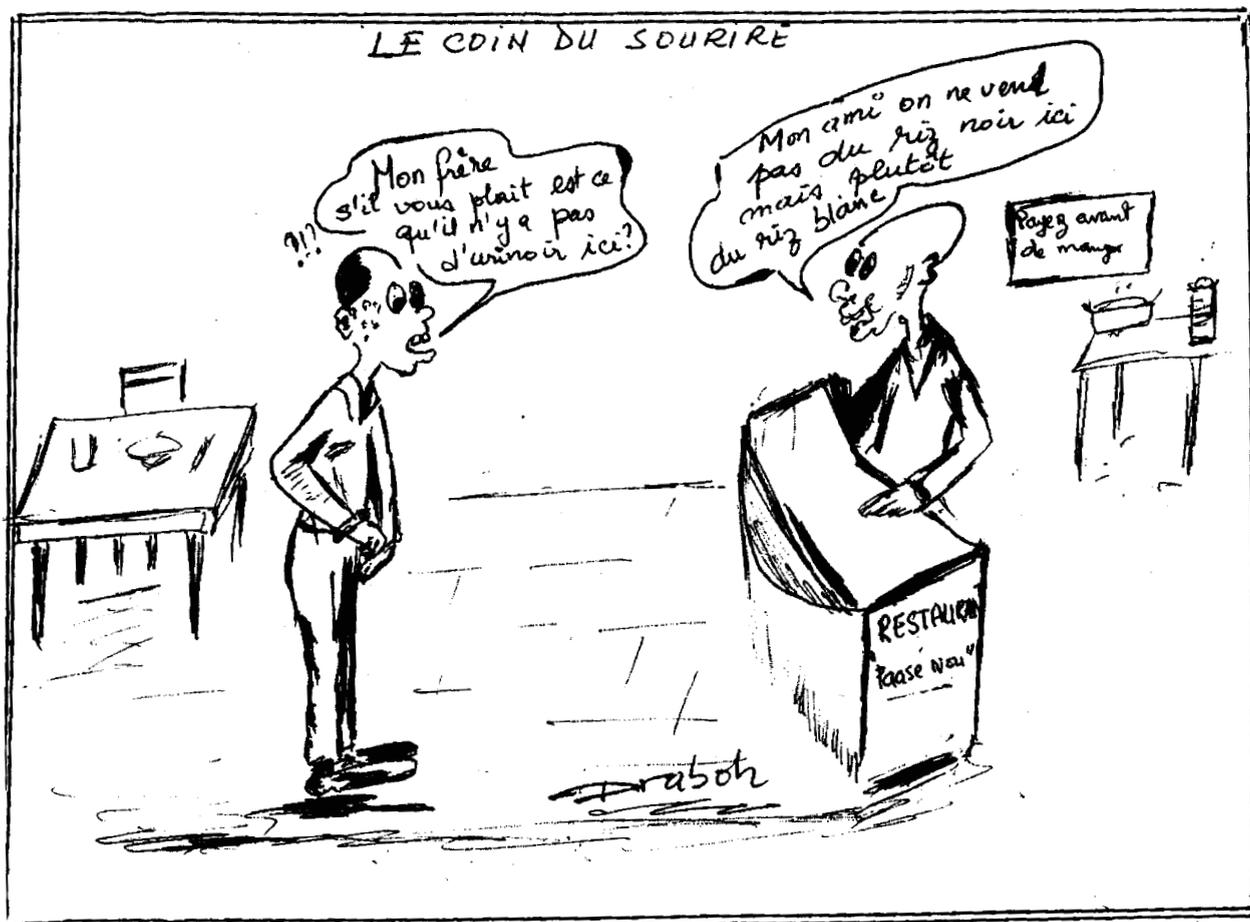
déplacent si vite. Les animaux n'ont plus de passage pour l'abreuvement à fortiori pour le pâturage ! "Selon vous que répondre à ce brave Pasteur ? Peut être souhaiter que la concertation soit permanente entre les différents protagonistes notamment les éleveurs et les agriculteurs et espérer que les champs et les animaux ne continuent de se déplacer que dans leur entité respective ! ■

**René OUATTARA**

Ingénieur Zootechnicien

UPGO/PNGT BP: 09

ORODARA/Kéné Dougou



## KOURITENGA

### DIMISTENGA : des taxes locales pour préserver un bouli

**L**es habitants du village de Dimistenga, dans la province du Kouritenga, ont été contraints d'instaurer une taxe annuelle d'abreuvement des animaux pour assurer l'entretien de leur bouli. L'eau du bouli sert non seulement au jardinage, à la confection de briques et à la construction des habitats, à l'abreuvement des animaux du village mais aussi à l'abreuvement des animaux des villages voisins.

#### **Le village gère lui-même son micro-projet**

En 1996, le village de Dimistenga a envisagé la réalisation d'un bouli pour résoudre le problème d'abreuvement du bétail, il sollicite l'appui du PNGT. Les engagements sont dès lors fixés et formalisés sous forme de contrat :

le village s'engage à :

- fournir la main d'oeuvre non qualifiée,
- ramasser les moellons à hauteurs de 75 voyages-camion,
- ramasser la terre pour la digue et la compacter,
- poser les gabions avec l'appui d'un prestataire,
- apporter une contribution financière de 50.000 F CFA.

Le village se voit confier en outre, le rôle d'exécuter et de gérer les fonds du micro-projet (rechercher les prestataires, négocier les prix, rechercher les factures proforma, décaisser les fonds, régler les factures, acheter les fournitures, gérer et justifier les fonds, suivre l'exécution.

Le PNGT s'engage à :

- financer le micro projet à hauteur de 10 % du coût de réalisation.
- former trois membres du bureau du G.V. en gestion.

#### **La communauté rurale s'approprie le micro-projet et fixe des règles de gestion**

L'utilisation de ce bouli avec l'appui du PNGT a permis au village d'abreuver ses animaux et très vite de développer le maraîchage et la confection de briques. Le rayonnement de ce bouli a contraint peu à peu, les villages voisins à venir abreuver leurs animaux. On dénombre près de 3.000 animaux abreuvés/jour (toutes espèces confondues). En vue d'assurer l'entretien de l'ouvrage, les habitants fixent une "taxe d'abreuvement" annuelle qui est fonction de l'importance du troupeau.

Pour le troupeau de moins de 10 bovins la taxe est de 500 F et le troupeau de 10 bovins et plus, la taxe est de 1.500 F. Cette réglementation dans la gestion du bouli permet la pérennisation de leur micro projet et fixe déjà les prémices de l'autonomie de gestion.

**NIKIEMA Sandaogo Ferdinand**  
UPGO/PNGT/Kouritenga

### BLAGUE

*Un voyageur vient de descendre d'un car et s'apprête à prendre un taxi pour se rendre dans un quartier de Ouagadougou. Combien va me coûter la course ? demande le voyageur au taximan  
Mille francs pour vous-même et gratuit pour vos bagages, répond le taximan.  
Et le voyageur de répliquer:  
Dans ces conditions, prenez mes bagages, je suivrai à pieds.*

**Adama KABORE**  
Patecore/Kongoussi

## Formation à l'utilisation d'une unité audiovisuelle

Les agents du Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) chargés de la communication au sein des Equipes Mobiles Pluridisciplinaires (EMP) ont bénéficié d'une formation sur la méthodologie de la formation paysanne au moyen de la vidéo et initiation à la maintenance de l'unité de diffusion.

La formation a été assurée par deux techniciens du Centre de Service de Production Audiovisuelle (CESPA) de Bamako (République du Mali). Pendant une semaine, du 23 au 28 Août 1999, ces agents se sont familiarisés à la manipulation d'une unité de diffusion tout en apprenant à respecter les précautions d'utilisation, les normes et les conditions d'un visionnage audiovisuel. Les animateurs ont également abordé les étapes de la démarche pédagogique de la formation paysanne et l'utilisation de la fiche d'Analyse du Degré d'Assimilation de Connaissances (ADAC).

L'unité de diffusion est une caisse contenant un moniteur, un magnétoscope, un convertisseur, un amplificateur, un haut parleur et les accessoires nécessaires. Elle fonctionne à partir d'une batterie. Son transport est rendu facile grâce à la caisse de protection conçue spécialement à cet effet. Le CESPA / Bamako est l'initiateur de tout le système de montage de l'unité adaptée à l'animation et à la formation à partir des documentaires vidéo.

Compte tenu des activités intenses nécessitant de nombreux déplacements sur le terrain le PNGT a doté chaque EMP d'une unité de diffusion. Cette formation vient renforcer les capacités opérationnelles des agents des Unités Provinciales de Gestion des Terroirs en matière d'animation et de formation.

**Fatou OUEDRAOGO**  
UGO/PNGT - Ouagadougou

### BLAGUE

*Un enfant suit son père sur la route des champs et se plaint en ces termes :*

*- Papa, il fait très chaud*

*Le père ne répond pas.*

*Quelques instants après, l'enfant insiste :*

*- Papa, ne voyez-vous pas que le soleil brûle les têtes*

*Et le père de réagir*

*- Évidemment, mon enfant, puisque ma tête est proche du soleil que la tienne.*

**NIKIEMA Sandaogo Ferdinand**  
U.P.G.O./P.N.G.T. Kouritenga

## Valorisation des cordons pierreux

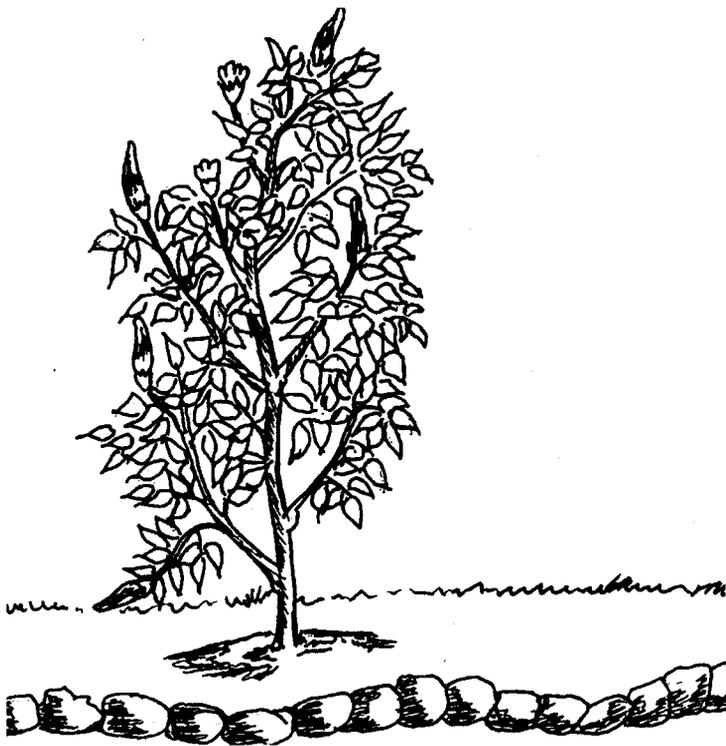
### CONTEXTE

Un des plus grands problèmes de l'agriculture au Burkina Faso est la dégradation des terres cultivables du fait de l'érosion. Les producteurs sont conscients du danger qui les menace et se sont attelés à la lutte contre ce phénomène depuis plusieurs années. Les mesures prises constituent principalement à la mise en place de digues filtrantes, haies vives, zaï et cordons pierreux.

Les zones environnantes de ces ouvrages et surtout des cordons pierreux sont des zones relativement fertiles et humides du fait de la convergence de l'eau et des débris végétaux. Malheureusement elles sont sous-exploitées. Une valorisation de ces zones permettrait une amélioration de l'alimentation humaine, de l'alimentation animale et une amélioration du revenu des femmes qui sont les acteurs de premier plan de la mise en œuvre des cordons pierreux.

### ESPECE : *Capsicum frutescens* (Piment)

- Mooré : Kiparé
- Dioula : Foronto
- Fulfuldé : Kadde



### DESCRIPTION

Le piment est une plante annuelle ou vivace pouvant dépasser un mètre de haut.

Il existe plusieurs variétés de piment, dont les fruits de saveur piquante, présentent diverses formes : semis allongés, pointus, plus ou moins coniques ou charnus : les fruits sont généralement de couleur, rouge ou jaune. Le piment appartient à la famille des solanacées. Sa racine pivotante lui permet de résister à la sécheresse.

### UTILISATION

Le piment est un épice dont les fruits peuvent être utilisés sous forme de pâte, poudre etc... pour conférer aux mets une saveur piquante ou brûlante. Le piment contient beaucoup de vitamines et possède des vertus médicinales.

### MULTIPLICATION ET CULTURE : REPIQUAGE



- Pépinière avec des plants vigoureux ou par semis direct ; dans ce dernier cas il faut procéder à un démariage ;
- 30 cm entre le cordon et le plant de piment ;
- 50 cm entre les plants ;
- Enfoncer les jeunes plants jusqu'aux cotylédons afin de permettre le démariage d'un maximum de racines adventives ;
- Convient aux sols humides bien drainés ;
- L'excès ou l'insuffisance d'humidité sont des facteurs de chute de fleurs.

### ENTRETIEN

- Procéder à des sarclage-binages surtout après la dernière pluie
- Le cycle dure 180 à 300 jours selon les variétés
- Récolte : elle débute 3 à 4 mois après le repiquage.



## Les larmes de Dieu

Sapouy ! voici le mois de mai.  
Les premières pluies tombent.  
Dame nature reprend ses droits en  
main.

Ah! C' était affreux, ce paysage d'outre  
tombe.

Sapouy ! voici le mois de mai.  
Les paysans retroussent leurs manches,

Et des champs seront ouverts à la hache;

Halte! Halte! S'écrira la nature, en vain.

Les tamariniers, les nérés, les karités,  
Des arbres et des arbustes seront muti-  
lés;

S'ils ne sont pas à ras coupés,  
Ils seront, jusqu'aux racines dessouchés.

Et que dire de ces citadins/paysans!  
Au bulldozer, ce sera des espaces  
immenses,

De vastes pans de forêts qu'ils dévaste-  
ront;

Et les droits de la nature dans tout ça?

On en a cure ! disent les uns, avec peu  
de philosophie;

Pour les autres, c'est un mépris total  
pour l'écologie.

Et que sera demain en cette nature  
Si verdoyante, si ce ne sont de vaines  
pâtures!

Seul le ciel, de temps en temps, lui  
verse,

En l'espace de quelques lunes, des  
averses,

Des larmes d'un Dieu qui, impuissant,  
pleure

Le désastre qui s'abat sur son champ de  
fleurs.

L'Oudalan, c'est la porte d'à côté  
Et le désert, c'est loin d'un mirage.  
En ces verts espaces, ce peut être une  
réalité ;

Et le Ziro se doit de prévenir les dom-  
mages.

**Zéphirin BELEMSIGRI,**  
FONADES Sapouy

*Lisez et faites lire*  
**"Nouvelles des Terroirs"**  
*Le journal du savoir*  
*partagé.*

# Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT)



## Historique

Vers le milieu des années 80, les évaluations des projets de développement ont fait ressortir la nécessité d'une approche ascendante et décentralisée, qui responsabilise les populations bénéficiaires,

De 1986 à 1990, expérimentation et mise au point d'une nouvelle approche de développement rural dénommée approche gestion des terroirs.

Généralisation de l'approche à partir de 1991.  
Première phase du PNGT: 1992-1998

## Définitions

*Le terroir* est l'espace rural géré par une communauté qui affirme y avoir des droits d'occupation et d'exploitation dans un cadre socio-économique et culturel défini. Il ne s'agit donc pas d'un concept de géographie physique qui se résumerait à une simple addition des ressources naturelles disponibles (sol, végétation, eau...). C'est l'unité de base de gestion du développement rural, qui prend en compte à la fois des données physiques et le contexte socio-économique et culturel.

*La gestion des terroirs (GT) ou approche terroir* est une approche de développement rural basée sur la participation et la responsabilisation des communautés rurales pour gérer au mieux les ressources d'un espace défini,

dans un cadre de sécurité foncière afin d'assurer leur durabilité et d'accroître leur valorisation.

La gestion des terroirs associe intimement les

actions d'aménagement du terroir, les activités de productions agro-sylvo-pastorales et la création d'infrastructures socio-économiques dans la perspective d'un développement durable au niveau local.

## Principes

Basée sur la participation et la responsabilisation des populations rurales considérées comme les principaux acteurs du développement de leur terroir l'approche est:

*Globale et multisectorielle*, c'est-à-dire qu'elle prend en compte tous les secteurs de la vie économique et sociale des communautés rurales.

*Pluridisciplinaire*. Elle requiert l'existence sur le terrain d'une capacité d'analyse et de proposition pluridisciplinaire de bon niveau travaillant directement avec les paysans.

*Ascendante et décentralisée* au niveau villageois. Elle doit créer à l'échelon local (villageois et inter-villageois) une certaine capacité des communautés rurales à prendre en charge leur propre développement.

*Concertée*. En vue de limiter les incohérences, la concertation doit être de règle entre les différents acteurs: paysans, services techniques, administration, ONG, partenaires financiers.

*Flexible*. Elle ne doit être ni dogmatique ni codifiée. Dans ce sens les projets doivent être de type ouvert, à temps multiples (programme) ou tout n'est pas arrêté en détail.